

Paroisse réformée
Diesse, Lamboing et Prêles

Diesse, septembre 2026

Assemblée de paroisse

En vue de l'entrée en vigueur de la Paroisse réformée évangélique du Plateau au 1^{er} janvier 2027, le Conseil de paroisse convoque les ayants-droits de la paroisse de Diesse à une assemblée conjointe

lundi 2 novembre 2026 à 19h30
à la maison de Paroisse de Diesse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message des pasteurs
3. Elections pour la législature 2027-2030
 - a. Election d'un.e président.e
 - b. Election d'un.e vice-président.e
 - c. Election des membres du Conseil
4. Budget 2027 et quotité d'impôt
5. Informations des Conseils
6. Informations des pasteurs
7. Divers et imprévus

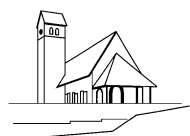
Le contrat de fusion prévoit que, pour la première législature, le Conseil soit formé de trois membres issus de la paroisse de Nods et de quatre membres issus de la paroisse de Diesse, Lamboing et Prêles (président.e et vice-président.e inclus).

Nous invitons les personnes intéressées à s'engager pour la nouvelle paroisse à se présenter lors de l'assemblée du 2 novembre. Des renseignements peuvent être obtenus auprès des conseillers paroissiaux actuels.

Conformément à l'article 69 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 12 novembre au 12 décembre 2026.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Nicole Lecomte, présidente.

Pour le Conseil de paroisse de Diesse
Nicole Racine, secrétaire



Paroisse réformée
Diesse, Lamboing et Prêles